

RAPPORT SEMESTRIEL

30.06.19

LELEUX INVEST

SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable
publique de droit belge à compartiments multiples
Société Anonyme

OPC ayant opté pour des placements
répondant aux conditions prévues par la directive 2009/65/CE

SOMMAIRE

1. INFORMATIONS GENERALES SUR LA SOCIETE D'INVESTISSEMENT	4
1.1. ORGANISATION DE LA SOCIETE D'INVESTISSEMENT	4
1.2. RAPPORT DE GESTION	6
1.2.1. <i>Informations aux actionnaires</i>	6
1.2.2. <i>Vue d'ensemble des marchés</i>	7
1.3. BILAN GLOBALISE	8
1.4. COMPTE DE RESULTATS GLOBALISE	9
1.5. RESUME DES REGLES DE COMPTABILISATION ET D'EVALUATION	10
1.5.1. <i>Résumé des règles</i>	10
1.5.2. <i>Taux de change</i>	11
2. INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT EQUITIES WORLD FOF	12
2.1. RAPPORT DE GESTION	12
2.1.1. <i>Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts</i>	12
2.1.2. <i>Cotation en bourse</i>	12
2.1.3. <i>Objectif et lignes de force de la politique de placement</i>	12
2.1.4. <i>Gestion financière du portefeuille</i>	13
2.1.5. <i>Distributeurs</i>	13
2.1.6. <i>Indice et benchmark</i>	13
2.1.7. <i>Politique suivie pendant l'exercice</i>	14
2.1.8. <i>Politique future</i>	14
2.1.9. <i>Indicateur synthétique de risque et de rendement</i>	14
2.2. BILAN	15
2.3. COMPTE DE RESULTATS	16
2.4. COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES	17
2.4.1. <i>Composition des actifs au 30.06.19</i>	17
2.4.2. <i>Répartition des actifs (en % du portefeuille)</i>	17
2.4.3. <i>Changement dans la composition des actifs (en EUR)</i>	18
2.4.4. <i>Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire</i>	18
2.4.5. <i>Performances</i>	19
2.4.6. <i>Frais</i>	21
2.4.7. <i>Notes aux états financiers et autres informations</i>	21
3. INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT PATRIMONIAL WORLD FOF	22
3.1. RAPPORT DE GESTION	22
3.1.1. <i>Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts</i>	22
3.1.2. <i>Cotation en bourse</i>	22
3.1.3. <i>Objectif et lignes de force de la politique de placement</i>	22
3.1.4. <i>Gestion financière du portefeuille</i>	23
3.1.5. <i>Distributeurs</i>	23
3.1.6. <i>Indice et benchmark</i>	23
3.1.7. <i>Politique suivie pendant l'exercice</i>	23
3.1.8. <i>Politique future</i>	24
3.1.9. <i>Indicateur synthétique de risque et de rendement</i>	24
3.2. BILAN	25

3.3. COMPTE DE RESULTATS	26
3.4. COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES	27
3.4.1. <i>Composition des actifs au 30.06.19</i>	27
3.4.2. <i>Répartition des actifs (en % du portefeuille)</i>	28
3.4.3. <i>Changement dans la composition des actifs (en EUR)</i>	28
3.4.4. <i>Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire</i>	28
3.4.5. <i>Performances</i>	29
3.4.6. <i>Frais</i>	31
3.4.7. <i>Notes aux états financiers et autres informations</i>	31
4. INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT RESPONSIBLE WORLD FOF	32
4.1. RAPPORT DE GESTION	32
4.1.1. <i>Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts</i>	32
4.1.2. <i>Cotation en bourse</i>	32
4.1.3. <i>Objectif et lignes de force de la politique de placement</i>	32
4.1.4. <i>Gestion financière du portefeuille</i>	34
4.1.5. <i>Distributeurs</i>	34
4.1.6. <i>Indice et benchmark</i>	34
4.1.7. <i>Politique suivie pendant l'exercice</i>	34
4.1.8. <i>Politique future</i>	34
4.1.9. <i>Indicateur synthétique de risque et de rendement</i>	34
4.2. BILAN	35
4.3. COMPTE DE RESULTATS	36
4.4. COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES	37
4.4.1. <i>Composition des actifs au 30.06.19</i>	37
4.4.2. <i>Répartition des actifs (en % du portefeuille)</i>	38
4.4.3. <i>Changement dans la composition des actifs (en EUR)</i>	38
4.4.4. <i>Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire</i>	38
4.4.5. <i>Performances</i>	39
4.4.6. <i>Frais</i>	41
4.4.7. <i>Notes aux états financiers et autres informations</i>	41

1. INFORMATIONS GENERALES SUR LA SOCIETE D'INVESTISSEMENT

1.1. ORGANISATION DE LA SOCIETE D'INVESTISSEMENT

Siège social de la SICAV

Rue du Bois Sauvage 17, 1000 Bruxelles

Date de constitution de la SICAV

3 septembre 2010

Conseil d'Administration de la SICAV

Président du Conseil d'Administration :

Madame Véronique LELEUX. Autres fonctions principales : Administrateur de la Société de bourse Leleux Associated Brokers

Administrateurs :

Monsieur Olivier LELEUX. Autres fonctions principales : Administrateur de la Société de bourse Leleux Associated Brokers

Monsieur Carlo-Luigi GRABAU

Monsieur Guy BOULANGER-KANTER. Autres fonctions principales : Administrateur de la Société de bourse Leleux Associated Brokers

Monsieur Alexandre DEVEEN. Autres fonctions principales : Autres mandats d'administrateur de SICAV

Administrateur indépendant :

Monsieur Olivier CROONENBERGHS. Autres principales fonctions : Consultant et autres mandats d'administrateur

Personnes physiques chargées de la direction effective

Monsieur Carlo Luigi GRABAU

Monsieur Alexandre DEVEEN

Type de gestion

SICAV autogérée

Commissaire

La société Mazars, ayant son siège Avenue Marcel Thiry/laan 77 à 1200 Bruxelles, représentée par Monsieur Philippe de Harlez a été désignée en tant que commissaire, conformément à l'article 101, § 1er, de la loi du 3 août 2012 relative aux organismes de placement collectif qui répondent aux conditions de la Directive 2009/65/CE et aux organismes de placement en créances.

Promoteur

LELEUX ASSOCIATED BROKERS S.A. Rue du Bois Sauvage 17, 1000 Bruxelles

Dépositaire

LELEUX ASSOCIATED BROKERS S.A. Rue du Bois Sauvage 17, 1000 Bruxelles

Les activités principales de Leleux Associated Brokers S.A. sont les services d'investissement à la clientèle privée et institutionnelle (conseils en investissements, gestion de portefeuille, réception et transmission d'ordre).

Gestion financière du portefeuille

Le Conseil d'Administration

Gestion administrative et comptable

CACEIS Belgium SA, Avenue du Port, 86C bte 320 B, 1000 Bruxelles

Service Financier et délégation de la commercialisation

LELEUX ASSOCIATED BROKERS S.A. Rue du Bois Sauvage 17, 1000 Bruxelles

Distributeurs

LELEUX ASSOCIATED BROKERS S.A. Rue du Bois Sauvage 17, 1000 Bruxelles

Liste des compartiments et des classes d'action commercialisés par la SICAV

Equities World FOF - Classes d'actions R et P

Patrimonial World FOF - Classes d'actions R et P

Responsible World FOF - Classes d'actions R et P

La description des différentes classes est mentionnée au prospectus.

LELEUX INVEST

Les actions de la SICAV Leleux Invest ne sont pas et ne seront pas enregistrées aux Etats-Unis en application du Securities Act de 1933 tel que modifié ("Securities Act 1933"), ou admises en vertu d'une quelconque loi des Etats-Unis. Les actions de la SICAV Leleux Invest ne doivent ni être offertes, vendues ou transférées aux Etats-Unis (y compris dans ses territoires et possessions) ni bénéficier, directement ou indirectement, à une US Person (au sens du règlement S du Securities Act de 1933) et assimilées (telles que visées dans la loi Américaine dite "HIRE" du 18 mars 2010 et dans le dispositif FATCA).

1.2. RAPPORT DE GESTION

1.2.1. Informations aux actionnaires

La société anonyme Leleux Invest a été constituée sous le régime d'une Société d'Investissements à Capital Variable (SICAV) de droit belge. Leleux Invest a opté pour des placements répondant aux conditions de la Directive 2009/65/CE et régie, en ce qui concerne son fonctionnement et ses placements, par la loi du 03 août 2012 relative à certaines formes de gestion collective de portefeuilles d'investissement.

Règlement EU 2015/2365 du Parlement Européen et du conseil du 25 novembre 2015 : transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation (ci-après le Règlement)

Non applicable

Droit de vote

Chaque part détenue dispose d'un droit de vote proportionnel à la partie du capital qu'elle représente. Les actionnaires désireux de participer aux différentes Assemblées Générales se conformeront à l'article 23 des statuts.

1.2.2. *Vue d'ensemble des marchés*

Selon les dernières estimations, la croissance économique mondiale s'afficherait à 2,9% au cours du premier semestre de l'année 2019, soit le niveau le plus bas depuis 2016 et en baisse par rapport à l'an dernier. Le ralentissement concernerait toutes les zones géographiques. L'indicateur composite avancé de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques, conçu pour signaler à l'avance les points de retournement des cycles économiques, pointerait vers une stabilisation dans les mois à venir.

Aux Etats Unis, la croissance aurait atteint un taux de 2,5% au deuxième trimestre, en baisse par rapport au 3,1% du trimestre précédent. Au premier trimestre la croissance a bénéficié de facteurs temporaires tels que la hausse des inventaires et la vigueur des exportations. Cependant la consommation est demeurée faible, soulignant une certaine perte de «momentum» due à la disparition des effets positifs des mesures de relance budgétaire et aux effets négatifs de la hausse des taux directeurs de la part de la Federal Reserve en 2018. Par ailleurs, les tensions commerciales entre les Etats Unis et la Chine ne se sont pas résolues et ont pesé sur les échanges du commerce international.

En Europe, la croissance semblerait être restée anémique, s'affichant à 1,3% au deuxième trimestre, en baisse par rapport au 1,5% du trimestre précédent. Les indicateurs économiques soulignent la faiblesse de la consommation interne et de la demande extérieure en provenance de l'Asie (qui est la cause principale). D'autre part les incertitudes liées au «Brexit» ont persisté : l'accord négocié par Theresa May avec la Commission Européenne n'a pas été approuvé malgré plusieurs tentatives en l'obligeant de présenter sa démission.

En Chine, aussi, la croissance a marqué le pas, signifiant un coup d'arrêt à la transition du pays vers une économie basée sur la consommation. Les chiffres officiels montrent un taux de 6,3% sur le dernier trimestre en baisse de 0,1%, soit le plus faible taux de croissance depuis 1992. Les tarifs douaniers imposés par l'administration américaine ont pesé sur les exportations et la faiblesse conjoncturelle de la demande globale ne fait qu'exacerber le déclin du commerce chinois.

L'affaiblissement de la croissance économique et un taux d'inflation encore en dessous du seuil de référence de 2% ont poussé les principales banques centrales à changer soudainement de cap et à revenir sur leur politique monétaire en début d'année. La Federal Reserve américaine ainsi que la Banque Centrale Européenne ont toutes les deux promptement tenu des propos accommodants en évoquant être prêtes à prendre des mesures d'assouplissement monétaire.

Malgré la détérioration du contexte économique, les bourses mondiales ont fortement rebondi à partir des niveaux les plus bas touchés en fin d'année 2018, capitalisant sur l'espoir des investisseurs en une nouvelle vague d'interventions des banques centrales.

Dans ce contexte, l'indice des actions américaines (S&P500) a enregistré une hausse de +18,18%, celui des actions européennes (DJ Eurostoxx50) a progressé de +18,32 % et l'indice des actions des pays émergents (MSCI Emerging Markets) a rebondi de +11,02%. Sur le plan global, l'indice MSCI All Countries World (Total Return Net) a, quant à lui, monté de +16,67% en euro. Sur le marché des matières premières, le prix du pétrole a terminé le semestre en hausse de 21,21% à 64,45 dollar US tandis que sur le marché des changes, l'euro est resté stable face à la devise américaine, clôturant le semestre à un cours de 1,1373 dollars US par euro.

1.3. BILAN GLOBALISE

	Au 30.06.19 (en EUR)	Au 30.06.18 (en EUR)
SECTION 1: SCHEMA DU BILAN		
TOTAL DE L'ACTIF NET	87.047.903,94	81.215.321,74
II. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés	78.819.714,19	75.029.006,67
E. OPC à nombre variable de parts	78.819.714,19	75.029.006,67
IV. Créances et dettes à un an au plus	83.651,14	2.365.946,02
A. Créances		
a. Montants à recevoir	164.020,14	2.460.320,02
B. Dettes		
a. Montants à payer (-)	-80.369,00	-94.374,00
V. Dépôts et liquidités	8.491.864,97	4.142.064,54
A. Avoirs bancaires à vue	8.491.864,97	4.142.064,54
VI. Comptes de régularisation	-347.326,36	-321.695,49
C. Charges à imputer (-)	-347.326,36	-321.695,49
TOTAL CAPITAUX PROPRES	87.047.903,94	81.215.321,74
A. Capital	82.961.128,52	81.762.269,11
B. Participations au résultat	49.483,74	-23.741,88
C. Résultat reporté	-4.139.724,47	2.263,87
D. Résultat de l'exercice (du semestre)	8.177.016,15	-525.469,36

1.4. COMPTE DE RESULTATS GLOBALISE

	Au 30.06.19 (en EUR)	Au 30.06.18 (en EUR)
SECTION 3: SCHEMA DU COMPTE DE RÉSULTATS		
I. Réductions de valeur, moins-values et plus-values	8.028.454,05	-582.505,91
E. OPC à nombre variable de parts	7.889.774,94	-803.193,94
H. Positions et opérations de change		
b. Autres positions et opérations de change	138.679,11	220.688,03
II. Produits et charges des placements	745.934,98	608.780,32
A. Dividendes	710.362,74	558.037,17
E. Précomptes mobiliers (-)		
b. D'origine étrangère	-7.655,56	-2.011,97
F. Autres produits provenant des placements	43.227,80	52.755,12
III. Autres produits	510,21	
B. Autres	510,21	
IV. Coûts d'exploitation	-597.883,09	-551.743,77
A. Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-)	-2.187,14	-1.119,21
C. Rémunération due au dépositaire (-)	-21.739,55	-19.708,27
R	-18.874,11	-18.704,66
P	-2.865,44	-1.003,61
D. Rémunération due au gestionnaire (-)		
a. Gestion financière	-187.004,61	-173.964,65
R	-175.276,36	-169.800,51
P	-11.728,25	-4.164,14
b. Gestion administrative et comptable	-23.901,08	-17.040,75
c. Rémunération commerciale	-297.356,89	-293.030,18
R	-297.356,89	-292.943,80
P		-86,38
E. Frais administratifs (-)	-10.884,55	-6.104,46
F. Frais d'établissement et d'organisation (-)	-526,43	-5.292,54
G. Rémunérations, charges sociales et pensions (-)	-35.804,69	-23.994,24
H. Services et biens divers (-)	-8.995,33	-8.498,91
J. Taxes	1.390,96	3.066,77
R	1.342,05	3.056,81
P	48,91	9,96
K. Autres charges (-)	-10.873,78	-6.057,33
Produits et charges de l'exercice (du semestre)	148.562,10	57.036,55
Sous Total II + III + IV		
V. Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat	8.177.016,15	-525.469,36
VII. Résultat de l'exercice (du semestre)	8.177.016,15	-525.469,36

1.5. RESUME DES REGLES DE COMPTABILISATION ET D'EVALUATION

1.5.1. Résumé des règles

Les règles d'évaluation ci-dessous ont été rédigées sur base de l'AR du 10 novembre 2006 relatif à la comptabilité, aux comptes annuels et aux rapports périodiques de certains organismes de placement collectif publics à nombre variable de parts. Plus particulièrement, les dispositions des articles 7 à 19 sont d'application.

Frais

Afin d'éviter des variations importantes de la valeur nette d'inventaire au moment de leur paiement, les charges à caractère récurrent sont provisionnées prorata temporis. Ce sont principalement les commissions et frais récurrents tels que mentionnés dans le prospectus (par exemple, la rémunération pour la gestion du portefeuille d'investissement, l'administration, le dépositaire, le commissaire, ...).

Les frais de constitution sont amortis sur une ou plusieurs années avec un maximum de 5 ans, selon la méthode linéaire.

Comptabilisation des achats et des ventes

Les valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, parts d'organismes de placement collectif et instruments financiers dérivés qui sont évalués à leur juste valeur, sont, au moment de leur acquisition et de leur aliénation, enregistrés dans les comptes respectivement à leur prix d'achat et à leur prix de vente. Les frais accessoires, tels que les frais de transaction et de livraison, sont immédiatement mis à charge du compte de résultats.

Créances et dettes

Les créances et dettes à court terme ainsi que les placements à terme sont portés au bilan à leur valeur nominale.

Lorsque la politique d'investissement du compartiment est principalement axée sur le placement de ses actifs dans des dépôts, des liquidités ou des instruments du marché monétaire, les placements sont évalués à leur juste valeur.

Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire et instruments financiers dérivés

Les valeurs mobilières, les instruments du marché monétaire et les instruments financiers dérivés (contrats d'option, contrats à terme et contrats de swap) sont évalués à leur juste valeur en respectant la hiérarchie suivante:

- S'il s'agit d'éléments du patrimoine pour lesquels il existe un marché actif fonctionnant à l'intervention d'établissements financiers tiers, ce sont le cours acheteur et le cours vendeur actuels formés sur ce marché qui sont retenus. Dans des cas exceptionnels, ces cours peuvent être indisponibles pour les obligations et pour d'autres titres de créance; le cours moyen sera alors utilisé et cette procédure sera mentionnée dans le rapport (semi-)annuel.
- S'il s'agit d'éléments du patrimoine qui sont négociés sur un marché actif en dehors de toute intervention d'établissements financiers tiers, c'est le cours de clôture qui est retenu.
- Utilisation du prix de la transaction la plus récente, à condition que les circonstances économiques n'aient pas fondamentalement changé depuis cette transaction.
- Utilisation d'autres techniques de valorisation qui doivent utiliser au maximum les données du marché, être conformes aux méthodes économiques habituellement utilisées et être régulièrement calibrées et testées quant à leur validité.

L'évaluation des parts d'organismes de placement collectif à nombre variable de parts non cotés est faite sur la base de la valeur nette d'inventaire de ces parts.

Les réductions de valeur, moins-values et plus-values, qui proviennent des règles ci-dessus, sont imputées au compte de résultats dans le sous-poste concerné de la rubrique «I. réductions de valeur, moins-values et plus-values».

Des variations de valeur relatives à des obligations et autres titres de créance qui résultent de la comptabilisation prorata temporis des intérêts courus, sont imputées au compte de résultats comme éléments constitutifs du poste «II. Produits et charges des placements - B. Intérêts».

La juste valeur des instruments financiers dérivés (contrats d'option, contrats à terme et contrats de swap) est portée dans les différents postes du bilan et hors bilan en fonction de l'instrument sous-jacent.

Les valeurs sous-jacentes (des contrats d'option et des warrants) et les montants notionnels (des contrats à terme et des contrats de swap) sont portés dans les postes hors bilan sous les rubriques concernées.

LELEUX INVEST

En cas d'exercice des contrats d'option et des warrants, les primes sont portées en majoration ou en réduction du prix d'achat ou de vente des éléments du patrimoine sous-jacents. Les paiements et recettes intermédiaires résultant de contrats de swap sont portés au compte de résultats dans le sous-poste « II. Produits et charges des placements - D. Contrats de swap ».

Opérations en devises

Les éléments du patrimoine libellés en monnaies étrangères sont convertis dans la devise du compartiment sur base du cours moyen du marché et le solde des écarts positifs et négatifs résultant de la conversion est imputé au compte de résultats dans la rubrique « I.H. Positions et opérations de change ».

1.5.2. Taux de change

	30.06.19	30.06.18
1 EUR	1,1325 USD	1,1676 USD

2. INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT EQUITIES WORLD FOF

2.1. RAPPORT DE GESTION

2.1.1. Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts

Le compartiment Equities World FOF a été lancé le 17 septembre 2010.

La période de souscription initiale des parts de capitalisation de la classe R a été fixée du 6 au 17 septembre 2010 et le prix de souscription à 1.000,00 EUR.

La période de souscription initiale des parts de capitalisation de la classe P a été fixée au 31 octobre 2016 et le prix de souscription à 1.000,00 EUR.

2.1.2. Cotation en bourse

Non applicable

2.1.3. Objectif et lignes de force de la politique de placement

Objectifs du compartiment

Objectifs d'investissement

L'objectif est de procurer aux investisseurs une appréciation du capital en procédant à des placements, essentiellement indirects, en particulier via des investissements en autres OPC, diversifiés en actions. Afin de réduire le risque intrinsèque des placements en actions, l'investissement est largement diversifié internationalement et réparti entre plusieurs gestionnaires via différents organismes de placement collectif. L'optimisation de l'appréciation du capital est recherchée dans la sélection des gestionnaires et l'allocation tactique.

Type de placements

Le portefeuille du compartiment sera investi à titre principal en parts d'organismes de placement collectif eux-mêmes investis en actions dans une perspective à moyen ou long terme.

Limitations d'investissement

Les placements sont effectués sans limitation géographique ou sectorielle ni contrainte relative à la capitalisation boursière.

En particulier, les investissements du compartiment pourront comprendre une part importante de placements dans les pays émergents ou dans des sociétés de petite capitalisation boursière.

Les investissements du compartiment pourront comprendre une part importante de placements libellés dans une devise autre que la devise de référence, sans limitation aucune. En outre, aucune politique particulière de couverture des risques de change ne sera mise en place.

Aucune garantie formelle quant au résultat d'investissement ou au remboursement du capital initial ne peut être octroyée au compartiment ou à ses participants.

Politique de placement du compartiment

Catégorie d'actifs autorisés

Le portefeuille du compartiment sera investi à titre principal en actions/parts d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) et dans les limites de la loi dans d'autres organismes de placement collectifs (autres OPC), eux-mêmes investis en actions dans une perspective à moyen ou long terme.

Le choix des OPCVM respectivement des autres OPC est basé tant sur leurs performances historiques que sur leur méthodologie de gestion et de suivi des valeurs composant les fonds.

La sélection des fonds tient également compte d'une diversification des styles de gestion des gestionnaires des fonds et est faite sans préférence sectorielle.

Le compartiment est autorisé à investir également directement en valeurs mobilières correspondant à l'objectif d'investissement, le cas échéant au travers de « managed accounts » auprès de tiers. En aucun cas via les « managed accounts » il ne sera possible de prendre des positions dans des Hedge Funds.

Les opérations sur instruments financiers dérivés autorisées et couverture de change: le compartiment pourra également avoir recours, dans le respect des règles légales en vigueur, à l'utilisation d'instruments dérivés, comme par exemple des options, des futures et des opérations de change à terme et ce tant dans un but d'investissement que dans un but de couverture. L'investisseur doit être conscient du fait que ces types d'instruments sont en général plus volatils que les produits sous-jacents.

Le compartiment peut faire usage d'instruments dérivés cotés en bourse. Le recours à des instruments dérivés traités de gré-à-gré est permis exclusivement pour les opérations de change à terme.

La direction effective se charge de vérifier que les conditions des coûts et frais opérationnels applicables à ces opérations soient adéquats et dans le meilleur intérêt des actionnaires.

Le compartiment peut détenir à titre accessoire des liquidités et des instruments monétaires dans des proportions variables en fonction des opportunités d'investissement ou de désinvestissement et de l'environnement de marché. Le compartiment limite ses investissements en créances visées à l'article 19bis du Code des Impôts sur les Revenus 92 (CIR92) à moins de 25% de son actif net.

Placements non autorisés

Le compartiment ne peut pas investir dans des OPCVM répondant aux conditions de la Directive 2009/65/CE qui placent eux-mêmes plus de 10% de leurs actifs dans des parts d'autres OPC.

Restrictions d'investissement

Le compartiment ne peut pas investir:

- plus de 20% de ses actifs dans un même OPC ou « managed accounts ». S'il investit dans un OPC qui a plusieurs compartiments, chacun des compartiments est considéré, pour l'application du présent paragraphe, comme un OPC distinct;
- plus de 25% de ses actifs dans des OPC ou « managed accounts » ayant une liquidité non journalière;
- plus de 15% de ses actifs dans des OPC ou « managed accounts » ayant une liquidité inférieure à hebdomadaire;
- plus de 30% de ses actifs dans des parts d'OPC ou dans un « managed account » ne répondant pas aux conditions prévues par la Directive 2009/65/CE.

Aspects sociaux, éthiques et environnementaux

Bien que le promoteur et le gestionnaire y soient attentifs, les aspects environnementaux ne constituent pas spécifiquement un critère de construction du portefeuille ou de sélection des instruments financiers.

Toutefois, la loi interdit à un organisme de placement collectif le financement d'une entreprise de droit belge ou de droit étranger dont l'activité consiste en la fabrication, l'utilisation, la réparation, l'exposition en vente, la vente, la distribution, l'importation ou l'exportation, l'entreposage ou le transport de mines antipersonnel, de sous-munitions et/ou de munitions inertes et de blindages contenant de l'uranium appauvri ou tout autre type d'uranium industriel au sens de la loi du 8 juin 2006 réglant des activités économiques et individuelles avec des armes, telle que modifiée par la loi du 20 mars 2007 et la loi du 16 juillet 2009 en vue de leur propagation.

L'investisseur doit être conscient que la volatilité de la valeur nette d'inventaire peut être élevée du fait de la composition du portefeuille.

2.1.4. Gestion financière du portefeuille

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1 Organisation de la société d'investissement.

2.1.5. Distributeurs

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1 Organisation de la société d'investissement.

2.1.6. Indice et benchmark

Non applicable.

2.1.7. Politique suivie pendant l'exercice

Durant le premier trimestre 2019, le gestionnaire du compartiment a réduit le risque du portefeuille sur rebond en liquidant les fonds les plus volatils et en renforçant le poids de fonds ayant des stratégies de couvertures ou de moindre volatilité.

Ce positionnement défensif a été maintenu durant tout le semestre. En milieu de période, le gestionnaire a réduit l'exposition à l'Europe en faveur des actions américaines à concurrence d'environ 10%. L'exposition au dollar US a augmenté à cette occasion de 46,63% à 53,96%.

Le nombre de fonds en portefeuille s'élevait à 18 en début d'exercice et est passé à 13 fonds à la fin juin 2019.

Aucun dépassement des limites fixées par la politique d'investissement n'a été constaté durant l'exercice comptable pour le compartiment.

2.1.8. Politique future

Le gestionnaire continuera à privilégier les régions et les secteurs offrant les meilleures perspectives de croissance à moyen-long terme tout en surveillant de près la croissance économique et les différents risques géopolitiques notamment l'évolution du conflit commercial sino-américain. Le positionnement prudent est toujours de mise : bien que les politiques monétaires accommodantes des banques centrales soient de retour, les indicateurs signalent un ralentissement économique.

2.1.9. Indicateur synthétique de risque et de rendement

L'indicateur synthétique de risque et de rendement est calculé, conformément aux dispositions du Règlement 583/2010, sur la base de la volatilité (les hausses et baisses de sa valeur) sur une période précédente de cinq ans. Cet indicateur est disponible, dans sa version la plus récente, dans les informations clés pour l'investisseur. Il classe le fonds sur une échelle allant de 1 à 7. Plus le fonds est situé haut sur l'échelle, plus le rendement possible est élevé, mais plus le risque de perte est important également. Le chiffre le plus bas ne signifie pas que le fonds ne présente aucun risque, mais que comparé à des chiffres plus élevés, ce produit offre en principe un rendement plus faible mais aussi plus prévisible.

Les principales limites de l'indicateur sont les suivantes : l'indicateur de risque est calculé à partir des données passées, qui ne préjugent en rien de l'évolution future. En conséquence, le degré de risque pourra évoluer dans le temps. Même si le fonds se situe dans la catégorie de risque la plus basse, l'investisseur peut subir des pertes car aucune catégorie n'est totalement exempte de risque.

Ce compartiment se situe en classe 5.

2.2. BILAN

	Au 30.06.19 (en EUR)	Au 30.06.18 (en EUR)
SECTION 1: SCHEMA DU BILAN		
TOTAL DE L'ACTIF NET	36.392.406,93	32.219.609,37
II. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés	32.812.464,17	29.907.575,46
E. OPC à nombre variable de parts	32.812.464,17	29.907.575,46
IV. Créances et dettes à un an au plus	28.928,72	-21.609,47
A. Créances		
a. Montants à recevoir	49.764,97	28.535,53
B. Dettes		
a. Montants à payer (-)	-20.836,25	-50.145,00
V. Dépôts et liquidités	3.712.689,17	2.486.428,98
A. Avoirs bancaires à vue	3.712.689,17	2.486.428,98
VI. Comptes de régularisation	-161.675,13	-152.785,60
C. Charges à imputer (-)	-161.675,13	-152.785,60
TOTAL CAPITAUX PROPRES	36.392.406,93	32.219.609,37
A. Capital	31.619.649,52	31.634.744,80
B. Participations au résultat	47.674,21	10.269,30
D. Résultat de l'exercice (du semestre)	4.725.083,20	574.595,27

2.3. COMPTE DE RESULTATS

	Au 30.06.19 (en EUR)	Au 30.06.18 (en EUR)
SECTION 3: SCHEMA DU COMPTE DE RÉSULTATS		
I. Réductions de valeur, moins-values et plus-values	4.947.520,15	809.024,25
E. OPC à nombre variable de parts	4.850.266,61	559.286,23
H. Positions et opérations de change		
b. Autres positions et opérations de change	97.253,54	249.738,02
II. Produits et charges des placements	66.579,95	40.668,67
A. Dividendes	40.129,50	19.207,22
E. Précomptes mobiliers (-)		
b. D'origine étrangère	-5.513,40	-2.011,97
F. Autres produits provenant des placements	31.963,85	23.473,42
III. Autres produits	208,13	
B. Autres	208,13	
IV. Coûts d'exploitation	-289.225,03	-275.097,65
A. Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-)	-1.439,55	-516,47
C. Rémunération due au dépositaire (-)		
R	-7.696,32	-7.411,08
P	-1.255,91	-531,54
D. Rémunération due au gestionnaire (-)		
a. Gestion financière		
R	-79.572,31	-76.527,77
P	-5.190,64	-2.208,25
b. Gestion administrative et comptable	-8.249,36	-7.778,96
c. Rémunération commerciale		
R	-159.019,56	-153.014,01
P		-54,59
E. Frais administratifs (-)	-3.669,85	-3.052,23
F. Frais d'établissement et d'organisation (-)	-175,48	-2.646,27
G. Rémunérations, charges sociales et pensions (-)	-11.934,90	-11.997,12
H. Services et biens divers (-)	-2.944,10	-4.249,45
J. Taxes		
R	-3.136,72	-2.477,52
P	-45,63	10,60
K. Autres charges (-)	-4.894,70	-2.642,99
Produits et charges de l'exercice (du semestre)	-222.436,95	-234.428,98
Sous Total II + III + IV		
V. Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat	4.725.083,20	574.595,27
VII. Résultat de l'exercice (du semestre)	4.725.083,20	574.595,27

2.4. COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES

2.4.1. Composition des actifs au 30.06.19

Dénomination	Quantité au 30.06.19	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% détenu de l'OPC	% Portefeuille	% Actif Net
<u>VALEURS MOBILIERES ET INSTRUMENTS DU MARCHE MONETAIRE NEGOCIES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU SUR UN MARCHE SIMILAIRE</u>							
DIGITAL FUNDS STARS EUROPE -ACC- CAP	1.240,00	EUR	910,76	1.129.342,40	0,27%	3,44%	3,10%
ISH MSCI EU MI EUR EUR ETF	38.000,00	EUR	45,34	1.722.730,00	0,12%	5,25%	4,73%
MORGAN STANLEY INV US ADVANTAGE -I-	40.992,00	USD	111,69	4.042.912,69	0,06%	12,32%	11,11%
T ROWE PR US B CHIP EQ -A- CAP	87.700,00	USD	54,10	4.189.650,76	0,64%	12,77%	11,52%
Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA				11.084.635,85		33,78%	30,46%
INVESCO S&P 500 LOW VOLATILITY ETF	82.000,00	USD	55,27	4.002.066,32	0,04%	12,20%	11,00%
Non directive 2009/65/CE - Non inscrit auprès de la FSMA				4.002.066,32		12,20%	11,00%
OPC-ACTIONS				15.086.702,17		45,98%	41,46%
OPC A NOMBRE VARIABLE DE PARTS				15.086.702,17		45,98%	41,46%
<u>AUTRES VALEURS MOBILIERES</u>							
HER GLB EM MKTS - ACC CL.-F- EUR	252.900,00	EUR	3,86	977.180,31	0,02%	2,98%	2,69%
HERMES IFI US SMID EQ-F-USD-FD	480.871,54	USD	3,75	1.591.425,99	0,19%	4,85%	4,37%
INRIS PARUS I USD CAP	13.008,13	USD	83,46	958.681,20	0,46%	2,92%	2,63%
STEWART INVESTORS GLOB EMERG VI ACC	642.639,73	EUR	2,02	1.298.132,25	0,78%	3,96%	3,57%
VARENNE VALUE PART DE CAP	15.125,00	EUR	318,44	4.816.405,00	0,74%	14,67%	13,23%
Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA				9.641.824,75		29,38%	26,49%
GEMEQUITY FCP-I-FD	9.800,00	EUR	172,97	1.695.106,00	0,29%	5,17%	4,66%
MELCH SEL EURO OPPOR I1 EUR	8.670,00	EUR	271,01	2.349.624,36	0,20%	7,16%	6,46%
VONTOBEL FD US EQUITY -I- CAP	15.618,00	USD	292,88	4.039.206,89	0,15%	12,31%	11,09%
Directive 2009/65/CE - Non inscrit auprès de la FSMA				8.083.937,25		24,64%	22,21%
OPC-ACTIONS				17.725.762,00		54,02%	48,70%
OPC A NOMBRE VARIABLE DE PARTS				17.725.762,00		54,02%	48,70%
TOTAL PORTEFEUILLE				32.812.464,17		100,00%	90,16%
Leleux Associated Brokers		EUR		2.920.269,14			8,02%
Leleux Associated Brokers		USD		792.420,03			2,18%
Avoirs bancaires à vue				3.712.689,17			10,20%
DEPOTS ET LIQUIDITES				3.712.689,17			10,20%
CREANCES ET DETTES DIVERSES				28.928,72			0,08%
AUTRES				-161.675,13			-0,44%
TOTAL DE L'ACTIF NET				36.392.406,93			100,00%

2.4.2. Répartition des actifs (en % du portefeuille)

Par pays	
Etats-Unis	12,20%
France	19,84%
Irlande	19,96%
Luxembourg	48,00%
TOTAL	100,00%

Par devise	
EUR	42,63%
USD	57,37%
TOTAL	100,00%

Par secteur	
Fonds de Placement	100,00%
TOTAL	100,00%

2.4.3. Changement dans la composition des actifs (en EUR)

Taux de rotation

	1er SEMESTRE
Achats	7.432.945,43
Ventes	9.917.456,40
Total 1	17.350.401,83
Souscriptions	4.292.776,94
Remboursements	3.761.861,03
Total 2	8.054.637,97
Moyenne de référence de l'actif net total	34.723.718,33
Taux de rotation	26,77%

Un chiffre proche de 0% montre que les transactions portant, selon le cas, sur les valeurs mobilières ou sur les actifs, à l'exception des dépôts et liquidités, ont été réalisées, durant une période déterminée, en fonction uniquement des souscriptions et des remboursements. Un pourcentage négatif indique que les souscriptions et les remboursements n'ont donné lieu qu'à un nombre limité de transactions ou, le cas échéant, à aucune transaction dans le portefeuille.

La liste détaillée des transactions qui ont eu lieu pendant l'exercice est disponible sans frais chez Leleux Associated Brokers S.A., rue du Bois Sauvage 17 - 1000 Bruxelles, qui assure le service financier.

2.4.4. Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire

P

Période	Evolution du nombre d'actions en circulation			Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)		Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)	
	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscriptions	Remboursements	de la classe	d'une action
	Cap.	Cap.	Cap.	Cap.	Cap.		Cap.
Année							
2017	678,00		679,00	754.244,95		777.907,61	1.145,67
2018	1.278,00	391,00	1.566,00	1.500.295,77	457.923,88	1.668.026,66	1.065,15
01.01.19 - 30.06.19	2.145,00	181,00	3.530,00	2.545.169,53	210.753,17	4.345.041,55	1.230,89

R

Période	Evolution du nombre d'actions en circulation			Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)		Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)	
	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscriptions	Remboursements	de la classe	d'une action
	Cap.	Cap.	Cap.	Cap.	Cap.		Cap.
Année							
2017	277.387,16	302.629,08	1.936.787,08	4.162.124,90	4.549.621,96	29.700.913,46	15,34
2018	264.619,15	114.862,07	2.086.544,16	4.065.191,70	1.770.811,47	29.468.381,16	14,12
01.01.19 - 30.06.19	113.388,98	227.295,69	1.972.637,45	1.747.607,41	3.551.107,86	32.047.365,38	16,25

2.4.5. Performances

* Il s'agit de chiffres du passé qui ne constituent pas un indicateur de performance future. Ces chiffres ne tiennent pas compte d'éventuelles restructurations.

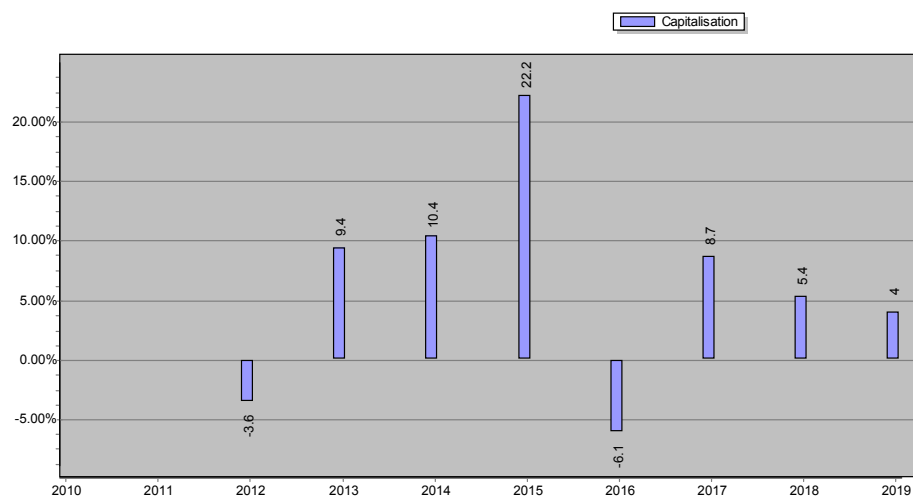
* Les rendements sont arrêtés à la fin de l'exercice comptable. Pour le rapport semestriel, l'exercice comptable s'entend de la période de 12 mois qui précède la clôture du semestre.

* Par rendement annuel, il faut entendre le rendement absolu obtenu sur une année.

* Diagramme en bâtons avec rendement annuel des 10 dernières années (en % et calculés en EUR):

R

Rendement annuel



* Tableau des performances historiques (rendements actuariels) :

Capitalisation

1 an	3 ans	5 ans
Part	Part	Part
4,03% (en EUR)	6,03% (en EUR)	6,48% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

$$P(t; t+n) = \left(\frac{VNI_{t+n}}{VNI_t} \right)^{\frac{1}{n}} - 1$$

avec

$P(t; t+n)$ la performance de t à t+n

VNI_{t+n} la valeur nette d'inventaire par part en t+n

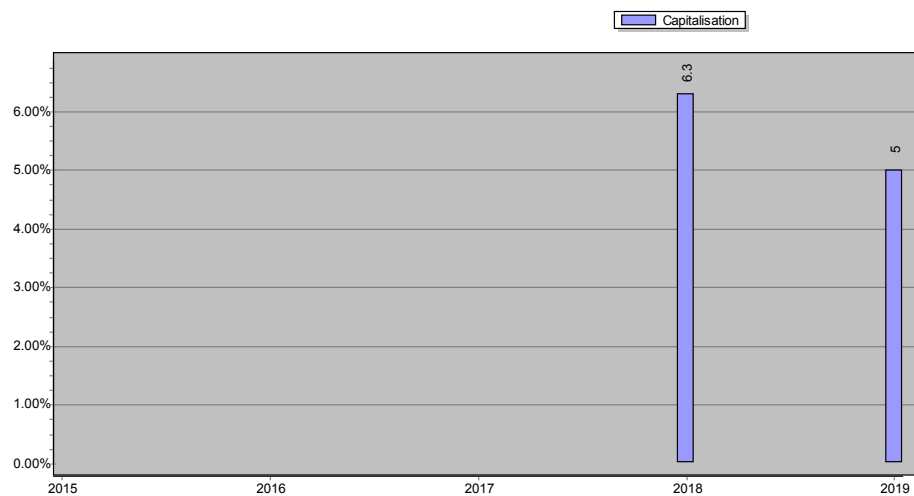
VNI_t la valeur nette d'inventaire par part en t

n la période sous revue

* Diagramme en bâtons avec rendement annuel des 5 dernières années (en % et calculés en EUR):

P

Rendement annuel



* Tableau des performances historiques (rendements actuariels) :

Capitalisation

1 an
Part
5,03% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

$$P(t; t+n) = \left(\frac{VNI_{t+n}}{VNI_t} \right)^{1/n} - 1$$

avec

$P(t; t+n)$ la performance de t à t+n

VNI_{t+n} la valeur nette d'inventaire par part en t+n

VNI_t la valeur nette d'inventaire par part en t

n la période sous revue

2.4.6. Frais

Frais courants

- Part de capitalisation R - BE6202762975 : 2,61%
- Part de capitalisation P - BE6288463506 : 1,67%

* Les frais courants ont été calculés sur base des 12 derniers mois précédant la clôture semestrielle.

* Le montant des frais courants est calculé au 30.06.2019. Ce chiffre exclut les coûts des opérations réalisées dans le portefeuille mais inclut les frais prélevés par les OPC dans lesquels le compartiment est investi.

Rétrocessions et commissions de distribution

Le gestionnaire du compartiment ne perçoit pas de rétrocessions ou autres rémunérations/avantages (« soft commissions ») de la part des parties avec lesquelles il traite au nom de la Sicav (courtiers en bourse, banques, etc.). En outre, la totalité des rétrocessions éventuelles sont perçues au profit exclusif du compartiment.

Dans le cadre des contrats de distribution conclus par la Sicav, une rémunération revient aux distributeurs proportionnellement au capital net qu'ils ont apporté. La structure de ces contrats n'est toutefois pas de nature à créer des conflits d'intérêts éventuels dans le chef de la Sicav.

2.4.7. Notes aux états financiers et autres informations

NOTE 1 - Produits et charges des placements

Le poste « II. F. Autres produits provenant des placements » du compte de résultats est composé des rétrocessions reçues sur les fonds sous-jacents détenus en portefeuille.

NOTE 2 - Autres produits

Le poste « III. B. Autres » du compte de résultats est composé du remboursement de la FSMA d'une année précédente (2016).

NOTE 3 - Autres charges

Le poste « IV. K. Autres charges (-) » du compte de résultats est principalement composé d'une facture Lombard Street Research.

3. INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT PATRIMONIAL WORLD FOF

3.1. RAPPORT DE GESTION

3.1.1. Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts

Le compartiment Patrimonial World FOF a été lancé le 30 septembre 2014.

La période de souscription initiale des parts de distribution de la classe R a été fixée du 8 au 30 septembre 2014 et le prix de souscription à 1.000,00 EUR.

La période de souscription initiale des parts de capitalisation de la classe R a été fixée au 31 octobre 2016 et le prix de souscription à 10,00 EUR.

La période de souscription initiale des parts de capitalisation de la classe P a été fixée au 31 octobre 2016 et le prix de souscription à 1.000,00 EUR.

3.1.2. Cotation en bourse

Non applicable

3.1.3. Objectif et lignes de force de la politique de placement

Objectifs du compartiment

Objectifs d'investissement

L'objectif est de procurer aux investisseurs un rendement à long terme en procédant à des placements diversifiés, essentiellement indirects, en particulier via des investissements en autres OPC.

Le compartiment payera annuellement, aux parts de distribution, le résultat net tel que mentionné par l'article 19bis, §1, alinéa 3 du Code des Impôts sur les Revenus 1992 (CIR92) à savoir l'ensemble de tous les revenus recueillis, déduction faite des rémunérations, commissions et frais.

Afin de maintenir un profil de risque moyen, l'investissement est largement diversifié internationalement et réparti entre plusieurs gestionnaires via différents organismes de placement collectif. L'optimisation du rendement est recherchée dans la sélection des gestionnaires et l'allocation tactique.

Aucune garantie formelle quant au résultat d'investissement ou au remboursement du capital initial ne peut être octroyée au compartiment ou à ses participants.

Type de placements

Le compartiment investit à titre principal en parts d'organismes de placement collectif, eux-mêmes investis dans toutes classes d'actifs, conformément à l'Arrêté Royal du 12 novembre 2012. Le compartiment investit dans des OPC faisant usage de stratégies diverses, notamment alternatives. Les investissements en stratégies alternatives s'effectueront exclusivement via des véhicules de type UCITS.

Limitations d'investissement

Les placements sont effectués sans limitation géographique ou sectorielle ni contrainte monétaire.

En particulier, les investissements du compartiment pourront comprendre une part importante de placements dans les marchés d'actions.

Les investissements du compartiment pourront comprendre une part importante de placements libellés dans une devise autre que la devise de référence, sans limitation aucune. En outre, aucune politique particulière de couverture des risques de change ne sera mise en place.

Politique de placement du compartiment

Catégorie d'actifs autorisés

Le portefeuille du compartiment sera investi à titre principal en parts d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) et dans les limites de la loi dans d'autres organismes de placement collectifs (OPC). Les organismes de placement collectif seront eux-mêmes investis dans différentes classes d'actifs (actions, obligations, obligations convertibles, instruments monétaires, immobilier coté, etc.) dans une perspective à moyen ou long terme.

Le choix des OPCVM/OPCA est basé tant sur leurs performances historiques que sur leur méthodologie de gestion et de suivi des valeurs composant les fonds.

La sélection des fonds tient également compte d'une diversification des styles de gestion des gestionnaires des fonds et est faite sans préférence sectorielle.

Le compartiment est autorisé à investir également directement en valeurs mobilières correspondant à l'objectif d'investissement, le cas échéant au travers de « managed accounts » auprès de tiers. En aucun cas via les « managed accounts » il ne sera possible de prendre des positions dans des Hedge Funds.

Les opérations sur instruments financiers dérivés autorisées et couverture de change: le compartiment pourra également avoir recours, dans le respect des règles légales en vigueur, à l'utilisation d'instruments dérivés, comme par exemple des options, des futures et des opérations de change à terme et ce tant dans un but d'investissement que dans un but de couverture. L'investisseur doit être conscient du fait que ces types d'instruments dérivés sont en général plus volatils que les produits sous-jacents.

Le compartiment peut faire usage d'instruments dérivés cotés en bourse. Le recours à des instruments dérivés traités de gré-à-gré est permis exclusivement pour les opérations de change à terme.

La direction effective se charge de vérifier que les conditions des coûts et frais opérationnels applicables à ces opérations soient adéquats et dans le meilleur intérêt des actionnaires.

Le compartiment peut détenir des liquidités et des instruments monétaires dans des proportions variables en fonction des opportunités d'investissement ou de désinvestissement et de l'environnement de marché, à concurrence de 100%.

Placements non autorisés

Le compartiment ne peut pas investir dans des OPC répondant aux conditions de la Directive 2009/65/CE qui placent eux-mêmes plus de 10% de leurs actifs dans des parts d'autres OPC.

Restrictions d'investissement

Le compartiment ne peut pas investir:

- plus de 20% de ses actifs dans un même OPC ou « managed accounts ». S'il investit dans un OPC qui a plusieurs compartiments, chacun des compartiments est considéré, pour l'application du présent paragraphe, comme un OPC distinct;
- plus de 25% de ses actifs dans des OPC ou « managed accounts » ayant une liquidité non journalière;
- plus de 15% de ses actifs dans des OPC ou « managed accounts » ayant une liquidité inférieure à hebdomadaire;
- plus de 30% de ses actifs dans des parts d'OPC ou dans un « managed account » ne répondant pas aux conditions prévues par la Directive 2009/65/CE.

Aspects sociaux, éthiques et environnementaux

Bien que le promoteur et le gestionnaire y soient attentifs, les aspects environnementaux ne constituent pas spécifiquement un critère de construction du portefeuille ou de sélection des instruments financiers.

Toutefois, la loi interdit à un organisme de placement collectif le financement d'une entreprise de droit belge ou de droit étranger dont l'activité consiste en la fabrication, l'utilisation, la réparation, l'exposition en vente, la vente, la distribution, l'importation ou l'exportation, l'entreposage ou le transport de mines antipersonnel, de sousmunitions et/ou de munitions inertes et de blindages contenant de l'uranium appauvri ou tout autre type d'uranium industriel au sens de la loi du 8 juin 2006 réglant des activités économiques et individuelles avec des armes, telle que modifiée par la loi du 20 mars 2007 et la loi du 16 juillet 2009 en vue de leur propagation.

3.1.4. Gestion financière du portefeuille

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1 Organisation de la société d'investissement.

3.1.5. Distributeurs

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1 Organisation de la société d'investissement.

3.1.6. Indice et benchmark

Non applicable.

3.1.7. Politique suivie pendant l'exercice

Durant le premier trimestre le gestionnaire du compartiment a réduit l'exposition au risque action sur rebond. La volatilité du portefeuille a été ainsi revue à la baisse.

Tout au long du semestre le gestionnaire du compartiment a privilégié les fonds pouvant distribuer un coupon ou un dividende tout en maintenant une gestion prudente.

L'exposition nette aux actions a été sensiblement réduite dès le mois de mars. Le spectre de la hausse des taux ayant quelque peu disparu suite au soutien des banques centrales, l'exposition aux obligations a été renforcée de près de 10% sur le semestre.

Le nombre de fonds en portefeuille s'élevait à 16 en début d'exercice et est à 14 fonds à la fin du mois de juin 2019.

Aucun dépassement des limites fixées par la politique d'investissement n'a été constaté durant l'exercice comptable pour le compartiment.

3.1.8. Politique future

Le gestionnaire veillera à répartir les investissements dans les différentes stratégies et univers (actions, obligations, stratégies alternatives etc.) dans un souci de diversification des sources de rendement et de pilotage du risque.

3.1.9. Indicateur synthétique de risque et de rendement

L'indicateur synthétique de risque et de rendement est calculé, conformément aux dispositions du Règlement 583/2010, sur la base de la volatilité (les hausses et baisses de sa valeur) sur une période précédente de cinq ans. Cet indicateur est disponible, dans sa version la plus récente, dans les informations clés pour l'investisseur. Il classe le fonds sur une échelle allant de 1 à 7. Plus le fonds est situé haut sur l'échelle, plus le rendement possible est élevé, mais plus le risque de perte est important également. Le chiffre le plus bas ne signifie pas que le fonds ne présente aucun risque, mais que comparé à des chiffres plus élevés, ce produit offre en principe un rendement plus faible mais aussi plus prévisible.

Les principales limites de l'indicateur sont les suivantes : l'indicateur de risque est calculé à partir des données passées, qui ne préjugent en rien de l'évolution future. En conséquence, le degré de risque pourra évoluer dans le temps. Même si le fonds se situe dans la catégorie de risque la plus basse, l'investisseur peut subir des pertes car aucune catégorie n'est totalement exempte de risque.

Ce compartiment se situe en classe 4.

3.2. BILAN

	Au 30.06.19 (en EUR)	Au 30.06.18 (en EUR)
SECTION 1: SCHEMA DU BILAN		
TOTAL DE L'ACTIF NET	45.635.050,13	46.618.497,87
II. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés	42.010.188,92	45.121.431,21
E. OPC à nombre variable de parts	42.010.188,92	45.121.431,21
IV. Créances et dettes à un an au plus	-17.540,73	10.340,99
A. Créances		
a. Montants à recevoir	41.992,02	54.569,99
B. Dettes		
a. Montants à payer (-)	-59.532,75	-44.229,00
V. Dépôts et liquidités	3.798.842,37	1.655.635,56
A. Avoirs bancaires à vue	3.798.842,37	1.655.635,56
VI. Comptes de régularisation	-156.440,43	-168.909,89
C. Charges à imputer (-)	-156.440,43	-168.909,89
TOTAL CAPITAUX PROPRES	45.635.050,13	46.618.497,87
A. Capital	46.661.057,43	47.750.309,81
B. Participations au résultat	-73.342,31	-34.011,18
C. Résultat reporté	-4.139.724,47	2.263,87
D. Résultat de l'exercice (du semestre)	3.187.059,48	-1.100.064,63

3.3. COMPTE DE RESULTATS

	Au 30.06.19 (en EUR)	Au 30.06.18 (en EUR)
SECTION 3: SCHEMA DU COMPTE DE RÉSULTATS		
I. Réductions de valeur, moins-values et plus-values	2.771.540,09	-1.391.530,16
E. OPC à nombre variable de parts	2.733.774,00	-1.362.480,17
H. Positions et opérations de change		
b. Autres positions et opérations de change	37.766,09	-29.049,99
II. Produits et charges des placements	673.335,30	568.111,65
A. Dividendes	662.071,35	538.829,95
F. Autres produits provenant des placements	11.263,95	29.281,70
III. Autres produits	302,08	
B. Autres	302,08	
IV. Coûts d'exploitation	-258.117,99	-276.646,12
A. Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-)	-250,00	-602,74
C. Rémunération due au dépositaire (-)		
R	-10.374,09	-11.293,58
P	-1.122,31	-472,07
D. Rémunération due au gestionnaire (-)		
a. Gestion financière		
R	-85.814,75	-93.272,74
P	-4.636,37	-1.955,89
b. Gestion administrative et comptable	-9.334,81	-9.261,79
c. Rémunération commerciale		
R	-128.606,61	-139.929,79
P		-31,79
E. Frais administratifs (-)	-3.669,85	-3.052,23
F. Frais d'établissement et d'organisation (-)	-175,48	-2.646,27
G. Rémunérations, charges sociales et pensions (-)	-11.934,90	-11.997,12
H. Services et biens divers (-)	-2.944,11	-4.249,46
J. Taxes		
R	5.006,13	5.534,33
P	86,43	-0,64
K. Autres charges (-)	-4.347,27	-3.414,34
Produits et charges de l'exercice (du semestre)	415.519,39	291.465,53
Sous Total II + III + IV		
V. Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat	3.187.059,48	-1.100.064,63
VII. Résultat de l'exercice (du semestre)	3.187.059,48	-1.100.064,63

3.4. COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES

3.4.1. Composition des actifs au 30.06.19

Dénomination	Quantité au 30.06.19	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% détenu de l'OPC	% Portefeuille	% Actif Net
<u>VALEURS MOBILIERES ET INSTRUMENTS DU MARCHE MONETAIRE NEGOCIES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU SUR UN MARCHE SIMILAIRE</u>							
DB X-T II GL INFLA LKD BD-5C- Directive 2009/65/CE - Non inscrit auprès de la FSMA	67.000,00	EUR	22,45	1.504.217,00 1.504.217,00	0,14%	3,58% 3,58%	3,30% 3,30%
OPC-OBLIGATIONS				1.504.217,00		3,58%	3,30%
T ROWE PR US B CHIP EQ -A- CAP Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA	32.000,00	USD	54,10	1.528.720,91 1.528.720,91	0,23%	3,64% 3,64%	3,35% 3,35%
OPC-ACTIONS				1.528.720,91		3,64%	3,35%
KAM GLB DIVER B EUR Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA	426.396,00	EUR	10,43	4.447.736,68 4.447.736,68	3,17%	10,59% 10,59%	9,74% 9,74%
OPC-MIXTES				4.447.736,68		10,59%	9,74%
OPC A NOMBRE VARIABLE DE PARTS				7.480.674,59		17,81%	16,39%
<u>AUTRES VALEURS MOBILIERES</u>							
DNCA INVEST - ALPHA BONDS CLASS I - EUR	20.000,00	EUR	102,28	2.045.600,00	0,06%	4,87%	4,48%
PIMCO GIS-INCOME FUND-IEURHI	559.500,00	EUR	10,75	6.014.625,00	0,01%	14,31%	13,19%
UBAM GLOBAL HIGH YIELD SOL -IH- DIS EUR Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA	45.000,00	EUR	107,51	4.837.950,00 12.898.175,00	0,08%	11,52% 30,70%	10,60% 28,27%
MUZINICH EM MKTS SHORT DUR S H EUR Directive 2009/65/CE - Non inscrit auprès de la FSMA	46.600,00	EUR	86,22	4.017.852,00 4.017.852,00	0,57%	9,56% 9,56%	8,81% 8,81%
OPC-OBLIGATIONS				16.916.027,00		40,26%	37,08%
BROWN ADVISORY US SUST GR USD	140.000,00	USD	13,53	1.672.656,63	0,86%	3,98%	3,67%
SATELLITE EVENT-DRIVEN EARLY BIRD	2.000,00	EUR	1.019,30	2.038.600,00	0,73%	4,85%	4,47%
VARENNE VALUE PART DE CAP Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA	7.690,00	EUR	318,44	2.448.803,60 6.160.060,23	0,38%	5,83% 14,66%	5,36% 13,50%
EXANE 1 OVERDRIVE -A- CAP	125,00	EUR	13.591,03	1.698.878,75	0,51%	4,04%	3,72%
MELCHIOR ST VELOX FD I1 EUR CAP Directive 2009/65/CE - Non inscrit auprès de la FSMA	17.000,00	EUR	106,86	1.816.565,77 3.515.444,52	0,32%	4,33% 8,37%	3,98% 7,70%
OPC-ACTIONS				9.675.504,75		23,03%	21,20%
FIRST EAG IN BUILD IHE-QD	5.500,00	EUR	844,83	4.646.565,00	0,08%	11,07%	10,18%
M&G (LUX) OPTIMAL INC C EUR Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA	328.829,37	EUR	10,01	3.291.417,58 7.937.982,58	0,02%	7,83% 18,90%	7,21% 17,39%
OPC-MIXTES				7.937.982,58		18,90%	17,39%
OPC A NOMBRE VARIABLE DE PARTS				34.529.514,33		82,19%	75,67%
TOTAL PORTEFEUILLE				42.010.188,92		100,00%	92,06%
Leleux Associated Brokers		USD		3.354.064,44			7,35%
Leleux Associated Brokers		EUR		444.777,93			0,97%
Avoirs bancaires à vue				3.798.842,37			8,32%
DEPOTS ET LIQUIDITES				3.798.842,37			8,32%
CREANCES ET DETTES DIVERSES				-17.540,73			-0,04%
AUTRES				-156.440,43			-0,34%
TOTAL DE L'ACTIF NET				45.635.050,13			100,00%

3.4.2. Répartition des actifs (en % du portefeuille)

Par pays	
France	5,83%
Irlande	38,45%
Luxembourg	55,72%
TOTAL	100,00%

Par devise	
EUR	92,38%
USD	7,62%
TOTAL	100,00%

Par secteur	
Fonds de Placement	100,00%
TOTAL	100,00%

3.4.3. Changement dans la composition des actifs (en EUR)**Taux de rotation**

	1er SEMESTRE
Achats	4.880.340,00
Ventes	6.724.013,81
Total 1	11.604.353,81
Souscriptions	599.352,95
Remboursements	2.217.989,45
Total 2	2.817.342,40
Moyenne de référence de l'actif net total	45.899.335,86
Taux de rotation	19,14%

Un chiffre proche de 0% montre que les transactions portant, selon le cas, sur les valeurs mobilières ou sur les actifs, à l'exception des dépôts et liquidités, ont été réalisées, durant une période déterminée, en fonction uniquement des souscriptions et des remboursements. Un pourcentage négatif indique que les souscriptions et les remboursements n'ont donné lieu qu'à un nombre limité de transactions ou, le cas échéant, à aucune transaction dans le portefeuille.

La liste détaillée des transactions qui ont eu lieu pendant l'exercice est disponible sans frais chez Leleux Associated Brokers S.A., rue du Bois Sauvage 17 - 1000 Bruxelles, qui assure le service financier.

3.4.4. Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire**P**

Période	Evolution du nombre d'actions en circulation			Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)			Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)	
	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscriptions	Remboursements	de la classe	d'une action	
	Cap.	Cap.	Cap.	Cap.	Cap.			
Année								
2017	493,00		494,00	513.664,01		517.753,20	1.048,08	
2018	2.211,00	826,00	1.879,00	2.267.456,65	852.967,73	1.826.889,42	972,27	
01.01.19 - 30.06.19	45,00	97,00	1.827,00	43.985,25	98.861,36	1.908.179,15	1.044,43	

R

Période	Evolution du nombre d'actions en circulation							Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)				Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)		
	Souscrites		Remboursées		Fin de période			Souscriptions		Remboursements		de la classe	d'une action	
	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.	Total	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.		Cap.	Dis.
Année														
2017	17.547,70	557.650,15	1.030,00	231.757,22	20.727,70	4.573.369,93	4.594.097,63	181.385,56	5.748.108,14	10.691,10	2.378.912,05	47.404.118,23	10,40	10,32
2018		239.165,20	1.500,00	222.771,70	19.227,70	4.589.763,43	4.608.991,13		2.373.277,83	15.245,00	2.203.487,29	42.822.762,01	9,61	9,29
01.01.19 - 30.06.19	391,91	56.580,23	2.360,00	215.445,09	17.259,61	4.430.898,57	4.448.158,18	3.921,36	551.446,34	23.867,20	2.095.260,89	43.726.870,98	10,30	9,83

3.4.5. Performances

* Il s'agit de chiffres du passé qui ne constituent pas un indicateur de performance future. Ces chiffres ne tiennent pas compte d'éventuelles restructurations.

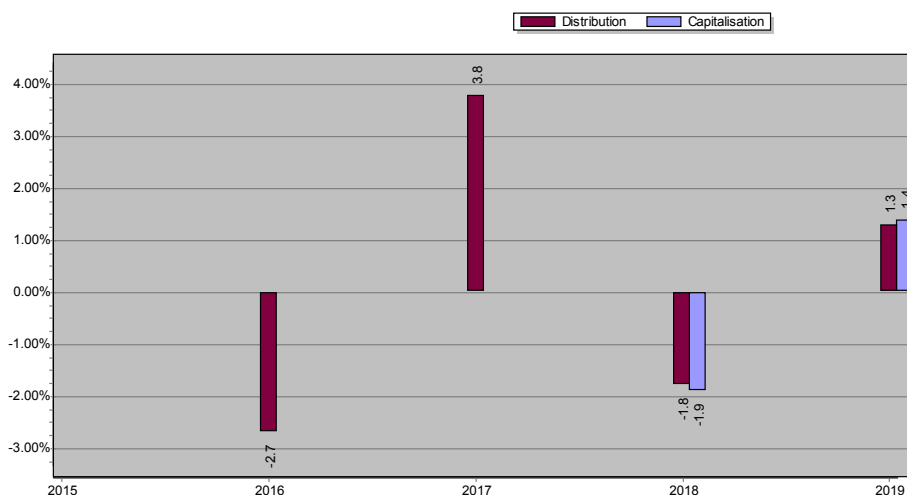
* Les rendements sont arrêtés à la fin de l'exercice comptable. Pour le rapport semestriel, l'exercice comptable s'entend de la période de 12 mois qui précède la clôture du semestre.

* Par rendement annuel, il faut entendre le rendement absolu obtenu sur une année.

* Diagramme en bâtons avec rendement annuel des 5 dernières années (en % et calculés en EUR):

R

Rendement annuel



* Tableau des performances historiques (rendements actuariels) :

Capitalisation

1 an
Part
1,38% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

$$P(t; t+n) = \left(\frac{VNI_{t+n}}{VNI_t} \right)^{\frac{1}{n}} - 1$$

avec

$P(t; t+n)$ la performance de t à t+n

VNI_{t+n} la valeur nette d'inventaire par part en t+n

VNI_t la valeur nette d'inventaire par part en t

n la période sous revue

* Tableau des performances historiques (rendements actuariels) :

Distribution

1 an	3 ans
Part	Part
1,33% (en EUR)	1,07% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de distribution. Nous avons pris comme hypothèse que le coupon est immédiatement réinvesti dans l'OPC à la valeur nette d'inventaire ex-coupon le jour du détachement.

Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

$$P(t; t+n) = [(1 + P_t) (1 + P_{t+1}) \dots (1 + P_{t+n})]^{(1/n)} - 1$$

avec

P(t; t+n) la performance de t à t+n

n le nombre d'année (périodes)

$$P_t = [\alpha \times (VNI_{t+1} / VNI_t)] - 1$$

avec

P_t la performance annuelle pour la première période

VNI_{t+1} la valeur nette d'inventaire par part en t+1

VNI_t la valeur nette d'inventaire par part en t

α l'opérateur algébrique suivant:

$$\alpha = [1 + (D_t / VNI_{ex_t})] [1 + (D_{t+1} / VNI_{ex_{t+1}})] \dots [1 + (D_{t+n} / VNI_{ex_{t+n}})]$$

avec

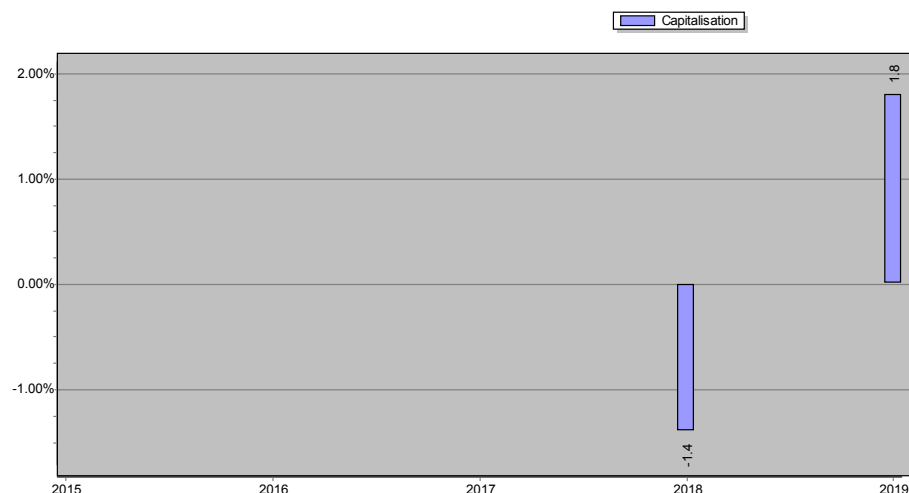
D_t, D_{t+1}, ... D_{t+n} les montants du dividende distribué durant l'année t

VNI_{ex_t}, ... VNI_{ex_{t+n}} la valeur nette d'inventaire par part ex-coupon le jour du détachement

n le nombre de paiements de dividendes pendant la période t

P

Rendement annuel



* Tableau des performances historiques (rendements actuariels) :

Capitalisation

1 an
Part
1,80% (en EUR)

3.4.6. Frais

Frais courants

- Part de distribution R - BE6269807184 : 2,00%
- Part de capitalisation R - BE6286029416 : 1,93%
- Part de capitalisation P - BE6288478652 : 1,53%

* Les frais courants ont été calculés sur base des 12 derniers mois précédant la clôture semestrielle.

* Le montant des frais courants est calculé au 30.06.2019. Ce chiffre exclut les coûts des opérations réalisées dans le portefeuille mais inclut les frais prélevés par les OPC dans lesquels le compartiment est investi.

Rétrocessions et commissions de distribution

Le gestionnaire du compartiment ne perçoit pas de rétrocessions ou autres rémunérations/avantages (« soft commissions ») de la part des parties avec lesquelles il traite au nom de la Sicav (courtiers en bourse, banques, etc.). En outre, la totalité des rétrocessions éventuelles sont perçues au profit exclusif du compartiment.

Dans le cadre des contrats de distribution conclus par la Sicav, une rémunération revient aux distributeurs proportionnellement au capital net qu'ils ont apporté. La structure de ces contrats n'est toutefois pas de nature à créer des conflits d'intérêts éventuels dans le chef de la Sicav.

3.4.7. Notes aux états financiers et autres informations

NOTE 1 - Produits et charges des placements

Le poste « II. F. Autres produits provenant des placements » du compte de résultats est composé des rétrocessions reçues sur les fonds sous-jacents détenus en portefeuille.

NOTE 2 - Autres produits

Le poste « III. B. Autres » du compte de résultats est composé principalement du remboursement de la FSMA d'une année précédente (2016).

NOTE 3 - Taxes

Le poste « IV. J. Taxes » du compte de résultats est positif pour les classes R et P parce que la Taxe OPC 2018, payée en 2019, était plus petite que le montant provisionné ; la différence a été extournée.

NOTE 4 - Autres charges

Le poste « IV. K. Autres charges (-) » du compte de résultats est principalement composé d'une facture Lombard Street Research.

4. INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT RESPONSIBLE WORLD FOF

4.1. RAPPORT DE GESTION

4.1.1. Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts

Le compartiment Responsible World FOF a été lancé le 29 juin 2018.

La période de souscription initiale des parts de capitalisation de la classe R a été fixée du 15 au 29 juin 2018 et le prix de souscription à 10,00 EUR.

La période de souscription initiale des parts de capitalisation de la classe P a été fixée du 15 au 29 juin 2018 et le prix de souscription à 1.000,00 EUR.

4.1.2. Cotation en bourse

Non applicable

4.1.3. Objectif et lignes de force de la politique de placement

Objectifs du compartiment

Objectifs d'investissement

L'objectif est de procurer aux investisseurs une croissance du capital sur le long terme en procédant à des placements diversifiés, essentiellement indirects, en particulier via des investissements en autres OPC dont les gestionnaires sont signataires des principes d'investissement responsable sous le parrainage de l'ONU (United Nations Principles for Responsible Investment) ou dans des OPCM intégrant des facteurs environnementaux, sociétaux et de gouvernance (ESG). Afin de réduire le risque intrinsèque du compartiment, l'investissement est largement diversifié internationalement et réparti entre différents organismes de placement collectif (OPC, OPCVM) eux-mêmes investis dans différentes classes d'actifs (obligations, obligations convertibles, actions etc.) dans une perspective à moyen ou long terme.

L'optimisation de l'appréciation du capital est recherchée dans la sélection des gestionnaires et l'allocation tactique.

Type de placements

Le compartiment investit à titre principal en parts d'organismes de placement collectif, eux-mêmes investis dans toutes classes d'actifs, conformément à l'Arrêté Royal du 12 novembre 2012. Le compartiment investit dans des OPC faisant usage de stratégies diverses, notamment alternatives. Les investissements en stratégies alternatives s'effectueront exclusivement via des véhicules de type UCITS. Ceux-ci concernent des investissements en parts d'organismes de placement collectif de type « Absolute Return » ou ayant recours à des techniques de couverture.

Le compartiment adopte une approche flexible dans son allocation entre les différents univers d'investissements en fonction des conditions et des opportunités des marchés.

Limitations d'investissement

Les placements sont effectués sans limitation géographique ou sectorielle ni contrainte relative à la capitalisation boursière.

En particulier, les investissements du compartiment pourront comprendre une part importante de placements dans les pays émergents ou dans des sociétés de petite capitalisation boursière.

Les investissements du compartiment pourront comprendre une part importante de placements libellés dans une devise autre que la devise de référence, sans limitation aucune. En outre, aucune politique particulière de couverture des risques de change ne sera mise en place.

Aucune garantie formelle quant au résultat d'investissement ou au remboursement du capital initial ne peut être octroyée au compartiment ou à ses participants.

Politique de placement du compartiment

Catégorie d'actifs autorisés

Le portefeuille du compartiment sera investi à titre principal en parts d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) et dans les limites de la loi dans d'autres organismes de placement collectifs (OPC), en particulier via des investissements en autres OPC dont les gestionnaires sont signataires des Principes d'investissement responsable sous le parrainage de l'ONU (United Nations Principles for Responsible Investment) ou dans des OPCVM intégrant des facteurs

environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Les organismes de placement collectif seront eux-mêmes investis dans différentes classes d'actifs (actions, obligations, obligations convertibles, instruments monétaires, immobilier coté, etc.) dans une perspective à moyen ou long terme.

Un OPCVM sera jugé respecter les critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance) si la société de gestion de l'OPCVM est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UNPRI) et/ou la société de gestion de l'OPCVM intègre, dans son processus d'investissement, un filtre de sélection des valeurs basé sur les critères de développement durable, environnementaux, sociaux ou de gouvernance d'entreprise. Ces critères sont par exemple l'intensité des émissions de gaz à effet de serre, le traitement de l'eau, l'amélioration des conditions de vie et du travail, l'indépendance des organes de gestion des sociétés, la transparence, etc.

Les Principes de l'Investissement Responsable (Principles for Responsible Investment abrégé « PRI ») sont des principes complétant le Pacte Mondial des Nations Unies qui invitent les entreprises à intégrer à leurs activités et à leurs stratégies un éventail de principes universels relatifs aux droits humains, au droit du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption.

Le choix des OPCVM/OPCA est basé tant sur leurs performances historiques que sur leur méthodologie de gestion et de suivi des valeurs composant les fonds. La sélection des OPCVM sera effectuée par la direction effective en charge de la gestion de la Sicav. Si l'investissement ne répond plus aux critères ESG utilisés, la direction effective se chargera de sa liquidation. L'évaluation du respect des critères ESG est effectuée trimestriellement.

Les sources utilisées pour la sélection des OPCVM sont les contacts avec les sociétés de gestion et/ou les gérants spécialisés dans la thématique ESG, les bases des données spécialisées et toute autre source jugée appropriée par la direction effective en charge de la gestion de la Sicav.

La sélection des fonds tient également compte d'une diversification des styles de gestion des gestionnaires des fonds et est faite sans préférence sectorielle.

Le compartiment est autorisé à investir également directement en valeurs mobilières correspondant à l'objectif d'investissement, le cas échéant au travers de « managed accounts » auprès de tiers. Un « managed account » est un mandat de gestions confié à une société de gestion tierce. En aucun cas il ne sera possible de prendre des positions dans des Hedge Funds via les « managed accounts ».

Les opérations sur instruments financiers dérivés autorisées et couverture de change: le compartiment pourra également avoir recours, dans le respect des règles légales en vigueur, à l'utilisation d'instruments dérivés, comme par exemple des options, des futures et des opérations de change à terme et ce tant dans un but d'investissement que dans un but de couverture. L'investisseur doit être conscient du fait que ces types d'instruments dérivés sont en général plus volatils que les produits sous-jacents.

Le compartiment peut faire usage d'instruments dérivés cotés en bourse ou négociés de gré à gré.

La direction effective se charge de vérifier que les conditions des coûts et frais opérationnels applicables à ces opérations soient adéquats et dans le meilleur intérêt des actionnaires.

Le compartiment peut détenir des liquidités et des instruments monétaires dans des proportions variables en fonction des opportunités d'investissement ou de désinvestissement et de l'environnement de marché, à concurrence de 100%.

Placements non autorisés

Le compartiment ne peut pas investir dans des OPCVM répondant aux conditions de la Directive 2009/65/CE qui placent eux-mêmes plus de 10% de leurs actifs dans des parts d'autres OPC.

Restrictions d'investissement

Le compartiment ne peut pas investir:

- plus de 20% de ses actifs dans un même OPC ou « managed accounts ». S'il investit dans un OPC qui a plusieurs compartiments, chacun des compartiments est considéré, pour l'application du présent paragraphe, comme un OPC distinct;
- plus de 25% de ses actifs dans des OPC ou « managed accounts » ayant une liquidité non journalière;
- plus de 15% de ses actifs dans des OPC ou « managed accounts » ayant une liquidité inférieure à hebdomadaire;
- plus de 30% de ses actifs dans des parts d'OPC ou dans un « managed account » ne répondant pas aux conditions prévues par la Directive 2009/65/CE.

Aspects sociaux, éthiques et environnementaux

Les aspects sociaux, éthiques et environnementaux constituent un des critères de construction du portefeuille ou de sélection des instruments financiers.

La loi interdit à un organisme de placement collectif le financement d'une entreprise de droit belge ou de droit étranger dont l'activité consiste en la fabrication, l'utilisation, la réparation, l'exposition en vente, la vente, la distribution, l'importation ou l'exportation, l'entreposage ou le transport de mines antipersonnelles, de sous-munitions et/ou de munitions inertes et de blindages contenant de l'uranium appauvri ou tout autre type d'uranium industriel au sens de la loi du 8 juin 2006 réglant des activités économiques et individuelles avec des armes, telle que modifiée par la loi du 20 mars 2007 et la loi du 16 juillet 2009 en vue de leur propagation.

L'investisseur doit être conscient que la volatilité de la valeur nette d'inventaire peut être élevée du fait de la composition du portefeuille.

4.1.4. Gestion financière du portefeuille

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1 Organisation de la société d'investissement.

4.1.5. Distributeurs

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1 Organisation de la société d'investissement.

4.1.6. Indice et benchmark

Non applicable.

4.1.7. Politique suivie pendant l'exercice

L'allocation est demeurée inchangée au cours du premier trimestre.

Bien que le gestionnaire adopte un positionnement prudent, l'exposition au risque a été progressivement renforcée dans la deuxième partie d'exercice à la défaveur des fonds monétaires dont l'exposition a été réduite.

L'exposition aux actions internationales et américaines a été renforcée à la défaveur des actions européennes.

Le nombre de fonds en portefeuille était de 12 en début d'exercice et 12 à la fin du mois de juin 2019.

4.1.8. Politique future

Le gestionnaire veillera à répartir les investissements dans les différentes stratégies et univers (actions, obligations, alternatives etc.) intégrant les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance et ce, dans un souci de diversification des sources de croissance et de gestion du risque.

4.1.9. Indicateur synthétique de risque et de rendement

L'indicateur synthétique de risque et de rendement est calculé, conformément aux dispositions du Règlement 583/2010, sur la base de la volatilité (les hausses et baisses de sa valeur) sur une période précédente de cinq ans. Cet indicateur est disponible, dans sa version la plus récente, dans les informations clés pour l'investisseur. Il classe le fonds sur une échelle allant de 1 à 7. Plus le fonds est situé haut sur l'échelle, plus le rendement possible est élevé, mais plus le risque de perte est important également. Le chiffre le plus bas ne signifie pas que le fonds ne présente aucun risque, mais que comparé à des chiffres plus élevés, ce produit offre en principe un rendement plus faible mais aussi plus prévisible.

Les principales limites de l'indicateur sont les suivantes : l'indicateur de risque est calculé à partir des données passées, qui ne préjugent en rien de l'évolution future. En conséquence, le degré de risque pourra évoluer dans le temps. Même si le fonds se situe dans la catégorie de risque la plus basse, l'investisseur peut subir des pertes car aucune catégorie n'est totalement exempte de risque.

Ce compartiment se situe en classe 5.

4.2. BILAN

	Au 30.06.19 (en EUR)	Au 30.06.18 (en EUR)
SECTION 1: SCHEMA DU BILAN		
TOTAL DE L'ACTIF NET	5.020.446,88	2.377.214,50
II. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés	3.997.061,10	
E. OPC à nombre variable de parts	3.997.061,10	
IV. Créances et dettes à un an au plus	72.263,15	2.377.214,50
A. Créances		
a. Montants à recevoir	72.263,15	2.377.214,50
V. Dépôts et liquidités	980.333,43	
A. Avoirs bancaires à vue	980.333,43	
VI. Comptes de régularisation	-29.210,80	
C. Charges à imputer (-)	-29.210,80	
TOTAL CAPITAUX PROPRES	5.020.446,88	2.377.214,50
A. Capital	4.680.421,57	2.377.214,50
B. Participations au résultat	75.151,84	
D. Résultat de l'exercice (du semestre)	264.873,47	

4.3. COMPTE DE RESULTATS

	Au 30.06.19 (en EUR)	Au 30.06.18 (en EUR)
SECTION 3: SCHEMA DU COMPTE DE RÉSULTATS		
I. Réductions de valeur, moins-values et plus-values	309.393,81	
E. OPC à nombre variable de parts	305.734,33	
H. Positions et opérations de change		
b. Autres positions et opérations de change	3.659,48	
II. Produits et charges des placements	6.019,73	
A. Dividendes	8.161,89	
E. Précomptes mobiliers (-)		
b. D'origine étrangère	-2.142,16	
IV. Coûts d'exploitation	-50.540,07	
A. Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-)	-497,59	
C. Rémunération due au dépositaire (-)		
R	-803,70	
P	-487,22	
D. Rémunération due au gestionnaire (-)		
a. Gestion financière		
R	-9.889,30	
P	-1.901,24	
b. Gestion administrative et comptable	-6.316,91	
c. Rémunération commerciale		
R	-9.730,72	
E. Frais administratifs (-)	-3.544,85	
F. Frais d'établissement et d'organisation (-)	-175,47	
G. Rémunérations, charges sociales et pensions (-)	-11.934,89	
H. Services et biens divers (-)	-3.107,12	
J. Taxes		
R	-527,36	
P	8,11	
K. Autres charges (-)	-1.631,81	
Produits et charges de l'exercice (du semestre)	-44.520,34	
Sous Total II + III + IV		
V. Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat	264.873,47	
VII. Résultat de l'exercice (du semestre)	264.873,47	

4.4. COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES

4.4.1. Composition des actifs au 30.06.19

Dénomination	Quantité au 30.06.19	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% détenu de l'OPC	% Portefeuille	% Actif Net
<u>VALEURS MOBILIERES ET INSTRUMENTS DU MARCHÉ MONÉTAIRE NEGOCIES SUR UN MARCHÉ REGLEMENTE OU SUR UN MARCHÉ SIMILAIRE</u>							
ISHARES EUR CORP BOND 0-3YR ESG UCITS Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA	99.960,00	EUR	5,02	501.579,29 501.579,29	0,09%	12,55% 12,55%	9,99% 9,99%
OPC-OBLIGATIONS				501.579,29		12,55%	9,99%
ISHS DJ EUR SUS - ETF EUR Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA	3.445,00	EUR	44,86	154.542,70 154.542,70	0,02%	3,86% 3,86%	3,08% 3,08%
ISHARES MSCI USA ESG SELECT ETF Non directive 2009/65/CE - Non inscrit auprès de la FSMA	1.000,00	USD	122,93	108.552,25 108.552,25	0,01%	2,72% 2,72%	2,16% 2,16%
OPC-ACTIONS				263.094,95		6,58%	5,24%
OPC A NOMBRE VARIABLE DE PARTS				764.674,24		19,13%	15,23%
<u>AUTRES VALEURS MOBILIERES</u>							
THREADNEEDLE EUROPEAN SOCIAL BOND LE Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA	20.000,00	EUR	10,58	211.510,00 211.510,00	0,36%	5,29% 5,29%	4,21% 4,21%
OPC-OBLIGATIONS				211.510,00		5,29%	4,21%
AGIF-ALLIANZ CLIMATE TRANSITION-PT2C	137,03	EUR	1.110,86	152.221,15	0,31%	3,81%	3,03%
BROWN ADVISORY US SUST GR USD	55.700,00	USD	13,53	665.478,39	0,34%	16,64%	13,27%
DPAM INVESTB EQ EUROPE SUSTAIN E	1.530,00	EUR	209,44	320.443,20	0,16%	8,02%	6,38%
HERMES IMPACT OPPORTUNITIES EQUITY FUSD	198.740,00	USD	2,31	405.605,45	0,19%	10,15%	8,08%
KAMES GLOBAL SUSTAINABLE EQUITY B	22.980,00	EUR	14,82	340.469,38	0,33%	8,52%	6,78%
STEWART INV ASIA PACIFIC SUSTAINA Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA	82.595,33	EUR	2,63	217.225,72 2.101.443,29	0,09%	5,43% 52,57%	4,33% 41,87%
OPC-ACTIONS				2.101.443,29		52,57%	41,87%
TRUSTEAM OPTIMUM -B- 3 DEC Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA	1.650,00	EUR	169,26	279.279,00 279.279,00	0,07%	6,99% 6,99%	5,56% 5,56%
OPC-MIXTES				279.279,00		6,99%	5,56%
AMUNDI TRESO EONIA ISR -DPC- Directive 2009/65/CE - Non inscrit auprès de la FSMA	8,00	EUR	80.019,32	640.154,57 640.154,57	0,00%	16,02% 16,02%	12,75% 12,75%
OPC-MONÉTAIRES				640.154,57		16,02%	12,75%
OPC A NOMBRE VARIABLE DE PARTS				3.232.386,86		80,87%	64,39%
TOTAL PORTEFEUILLE				3.997.061,10		100,00%	79,62%
Leleux Associated Brokers		EUR		972.988,61			19,38%
Leleux Associated Brokers		USD		7.344,82			0,15%
Avoirs bancaires à vue				980.333,43			19,53%
DEPOTS ET LIQUIDITES				980.333,43			19,53%
CREANCES ET DETTES DIVERSES				72.263,15			1,44%
AUTRES				-29.210,80			-0,58%
TOTAL DE L'ACTIF NET				5.020.446,88			100,00%

4.4.2. Répartition des actifs (en % du portefeuille)

Par pays	
Belgique	8,02%
Etats-Unis	2,72%
France	23,00%
Irlande	57,16%
Luxembourg	9,10%
TOTAL	100,00%

Par devise	
EUR	70,49%
USD	29,51%
TOTAL	100,00%

Par secteur	
Fonds de Placement	100,00%
TOTAL	100,00%

4.4.3. Changement dans la composition des actifs (en EUR)**Taux de rotation**

	1er SEMESTRE
Achats	1.262.238,38
Ventes	348.174,75
Total 1	1.610.413,13
Souscriptions	1.489.421,93
Remboursements	86.896,74
Total 2	1.576.318,67
Moyenne de référence de l'actif net total	3.903.202,75
Taux de rotation	0,87%

Un chiffre proche de 0% montre que les transactions portant, selon le cas, sur les valeurs mobilières ou sur les actifs, à l'exception des dépôts et liquidités, ont été réalisées, durant une période déterminée, en fonction uniquement des souscriptions et des remboursements. Un pourcentage négatif indique que les souscriptions et les remboursements n'ont donné lieu qu'à un nombre limité de transactions ou, le cas échéant, à aucune transaction dans le portefeuille.

La liste détaillée des transactions qui ont eu lieu pendant l'exercice est disponible sans frais chez Leleux Associated Brokers S.A., rue du Bois Sauvage 17 - 1000 Bruxelles, qui assure le service financier.

4.4.4. Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire**P**

Période	Evolution du nombre d'actions en circulation			Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)		Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)	
	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscriptions	Remboursements	de la classe	d'une action
	Cap.	Cap.	Cap.	Cap.	Cap.		Cap.
29.06.18 - 31.12.18	660,00	5,00	655,00	659.217,78	4.799,05	618.972,62	945,00
01.01.19 - 30.06.19	494,18	80,00	1.069,18	497.001,77	78.968,74	1.086.224,44	1.015,94

R

Période	Evolution du nombre d'actions en circulation			Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)		Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)	
	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscriptions	Remboursements	de la classe	d'une action
	Cap.	Cap.	Cap.	Cap.	Cap.		Cap.
29.06.18 - 31.12.18	290.480,57		290.480,57	2.887.817,78		2.734.075,60	9,41
01.01.19 - 30.06.19	100.241,59	800,00	389.922,16	992.420,16	7.928,00	3.934.222,44	10,09

4.4.5. Performances

* Il s'agit de chiffres du passé qui ne constituent pas un indicateur de performance future. Ces chiffres ne tiennent pas compte d'éventuelles restructurations.

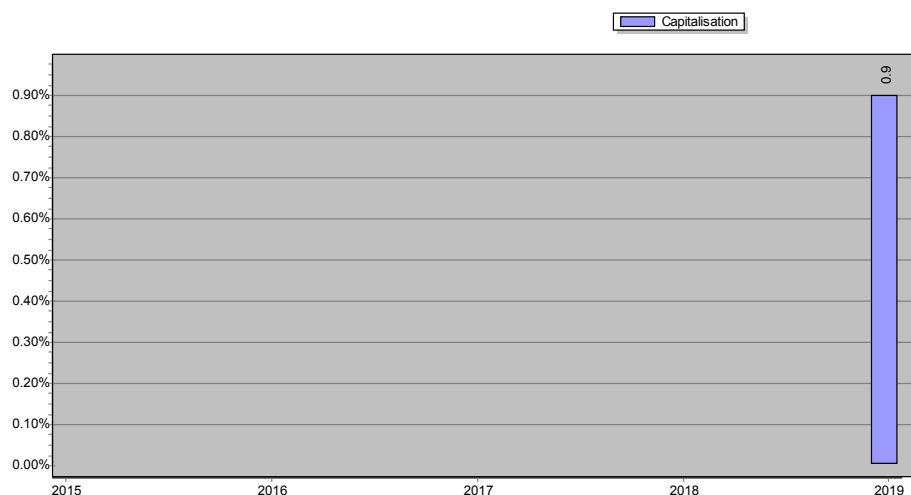
* Les rendements sont arrêtés à la fin de l'exercice comptable. Pour le rapport semestriel, l'exercice comptable s'entend de la période de 12 mois qui précède la clôture du semestre.

* Par rendement annuel, il faut entendre le rendement absolu obtenu sur une année.

* Diagramme en bâtons avec rendement annuel des 5 dernières années (en % et calculés en EUR):

R

Rendement annuel



* Tableau des performances historiques (rendements actuariels) :

Capitalisation

1 an
Part
0,90% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

$$P(t; t+n) = \left(\frac{VNI(t+n)}{VNI(t)} \right)^{\frac{1}{n}} - 1$$

avec

$P(t; t+n)$ la performance de t à t+n

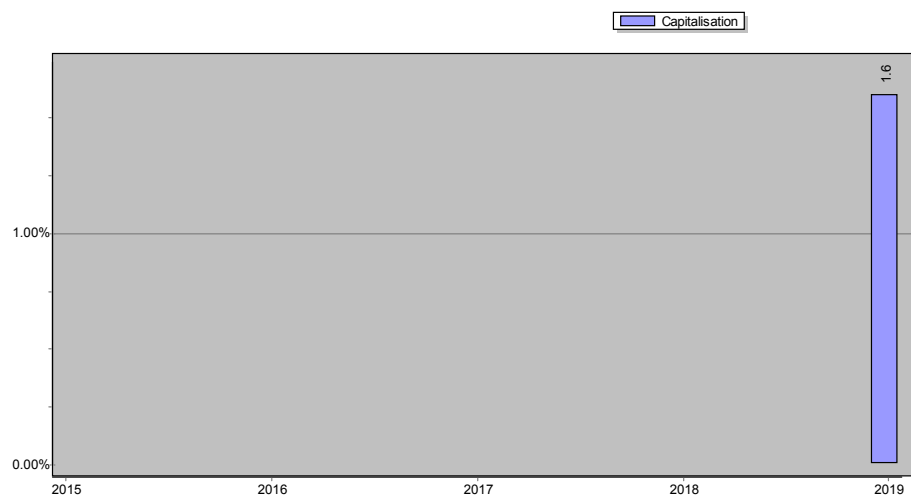
$VNI(t+n)$ la valeur nette d'inventaire par part en t+n

$VNI(t)$ la valeur nette d'inventaire par part en t

n la période sous revue

P

Rendement annuel



* Tableau des performances historiques (rendements actuariels) :

Capitalisation

1 an
Part
1,59% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

$$P(t; t+n) = \left(\frac{VNI_{t+n}}{VNI_t} \right)^{1/n} - 1$$

avec

P (t; t+n) la performance de t à t+n

VNI t+n la valeur nette d'inventaire par part en t+n

VNI t la valeur nette d'inventaire par part en t

n la période sous revue

4.4.6. Frais

Frais courants

- Part de capitalisation R - BE6304593781 : 3,40%
- Part de capitalisation P - BE6304594797 : 2,74%

* Les frais courants ont été calculés sur base des 12 derniers mois précédant la clôture semestrielle.

* Le montant des frais courants est calculé au 30.06.2019. Ce chiffre exclut les coûts des opérations réalisées dans le portefeuille mais inclut les frais prélevés par les OPC dans lesquels le compartiment est investi.

Rétrocessions et commissions de distribution

Le gestionnaire du compartiment ne perçoit pas de rétrocessions ou autres rémunérations/avantages (« soft commissions ») de la part des parties avec lesquelles il traite au nom de la Sicav (courtiers en bourse, banques, etc.). En outre, la totalité des rétrocessions éventuelles sont perçues au profit exclusif du compartiment.

Dans le cadre des contrats de distribution conclus par la Sicav, une rémunération revient aux distributeurs proportionnellement au capital net qu'ils ont apporté. La structure de ces contrats n'est toutefois pas de nature à créer des conflits d'intérêts éventuels dans le chef de la Sicav.

4.4.7. Notes aux états financiers et autres informations

NOTE 1 - Taxes

Le poste « IV. J. Taxes » du compte de résultats est positif pour la classe P parce que la Taxe OPC 2018, payée en 2019, était plus petite que le montant provisionné ; la différence a été extournée.

NOTE 2 - Autres charges

Le poste « IV. K. Autres charges (-) » du compte de résultats est principalement composé de contributions payées à la FSMA pour ses frais de fonctionnement.